

### ANNEXE 3

## Non adhérent d'Organisation de Producteurs à compléter et à dater/signer au verso

### Calamité agricole

« Pertes de récolte dues au GEL du 4 au 8 avril 2021 »

• Recto : (1/2) pour pommes, poires, kiwis, raisins de table, noisettes, amandes, châtaignes et noix

• Verso : (2/2) sur abricots, cerises, pêches, nectarines et prunes (de table et d'ente) **uniquement pour ceux qui n'ont pas déjà déposé un dossier au titre des fruits à noyaux**

**Signature et date au verso**

#### JUSTIFICATIFS DE DÉCLARATION DE RÉCOLTE 2021

Nom et prénom, raison sociale du demandeur : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

N° PACAGE : 082 0 \_ \_ \_ \_ \_

**Important** : les quantités indiquées doivent être les quantités justifiées au moment du dépôt du dossier, notamment la part industrie est celle connue aujourd'hui (vendue ou stockée et identifiée « industrie » par agréage). Les modifications ou ajustements éventuels seront à signaler à tout moment pour une réévaluation du dossier.

Des vérifications seront également réalisées par les services de l'État au niveau des comptabilités et des stations fruitières.

Culture	Récolte vendue en frais en quintaux (1)	Récolte vendue à l'industrie en quintaux (2)	La culture a-t-elle un contrat d'assurance Grêle O/N	SI OUI Indemnité d'assurance perçue en € (3)	Si la parcelle a bénéficié d'une autre aide en dehors de l'assurance grêle indiquez le montant perçu en €	Surfaces couvertes par des filets para-grêle
Pommes bio (toutes variétés)						
Pommes Chanteclerc *						
Pommes Gala, Fuji et autres*						
Pommes Golden Granny*						
Pommes Pink Lady*						
Poires						
Châtaignes						
Châtaignes Bio						
Kiwis						
Noisettes						
Amandes						
Noix						
Raisins de table						

\* pommes en conventionnel=non bio

## JUSTIFICATIFS DE DÉCLARATION DE RÉCOLTE 2021

Nom et prénom ou raison sociale : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

N° PACAGE : 082 0 \_ \_ \_ \_ \_

Culture	Récolte vendue en frais en <b>quintaux</b> (1)	La culture a-t-elle un contrat d'assurance Grêle OUI / NON	Si OUI, Indemnité d'assurance perçue en € (2)	Si la parcelle a bénéficié d'une autre indemnité d'assurance en dehors de l'assurance grêle, indiquez le montant perçu en €	Surfaces couvertes par des filets para-grêle
<b>Abricots</b>					
<b>Cerises et bigarreaux</b>					
<b>Pêches, nectarines et brugnons</b>					
<b>Prunes américano-japonaises</b>					
<b>Prunes Président</b>					
<b>Autres Prunes européennes</b>					
<b>Pruneaux *</b>					
<b>Pruneaux bio *</b>					

(1) : **Joindre** une copie du grand livre comptable (partie recette) ou une attestation comptable où apparaissent les quantités vendues, à défaut les bordereaux de livraison

\* Veuillez indiquer la production de pruneaux transmise par l'OP pour 2021 et joindre le justificatif

(2) : **Joindre** l'attestation d'indemnisation par l'assureur.

**Date et signature du déclarant**

*(du gérant en cas de forme sociétaire et de tous les associés pour les GAEC)*